



**ADMINISTRATION COMMUNALE DU PARC
HOSINGEN**

RÈGLEMENT TEMPORAIRE DE CIRCULATION

Séance du: 28/08/2018

Présents: Wester Romain - Bourgmestre

Majerus Georges, Degrand Jos et Trausch Guy - Echevins

Le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Vu l'article 5 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement de circulation modifié du 10 octobre 2014;

Considérant qu'à l'occasion de la **remise en état de la couche de roulement**, il incombe de modifier temporairement le règlement de circulation;

Décide à l'unanimité des voix de modifier le règlement de circulation communal du 10 octobre 2014 comme suit:

Numéro : 2018-19

Date de vote au collège échevinal : 28/08/2018

Date début : 10/09/2018

Date fin : 14/09/2018

Art. 1^{er}.

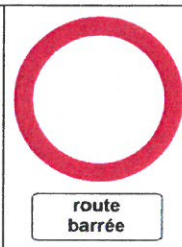
Le chapitre 2 "CIRCULATION - INTERDICTIONS ET RESTRICTIONS" est complété par une nouvelle section libellée comme suit:

8^e SECTION: ROUTE BARREE

ART. 8/1: Route barrée

Pour les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, l'accès aux tronçons désignés est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux.

Cette réglementation est indiquée par le signal C,2a 'route barrée'.



Art. 2.

Dans l'annexe 1 "Dispositions particulières", la rubrique concernant **Duerfstrooss à Dorscheid (Duersch)** est complétée par la disposition suivante:

Article	Libellé	Situation	Signal
8/1	Route barrée	- de l'arrêt d'autobus vers le CR 343 (Neidhausen)	

Art. 3.

Les infractions aux dispositions de la présente modification sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour extrait conforme,

***Hosingen, le
Le Bourgmestre,***

le Secrétaire,



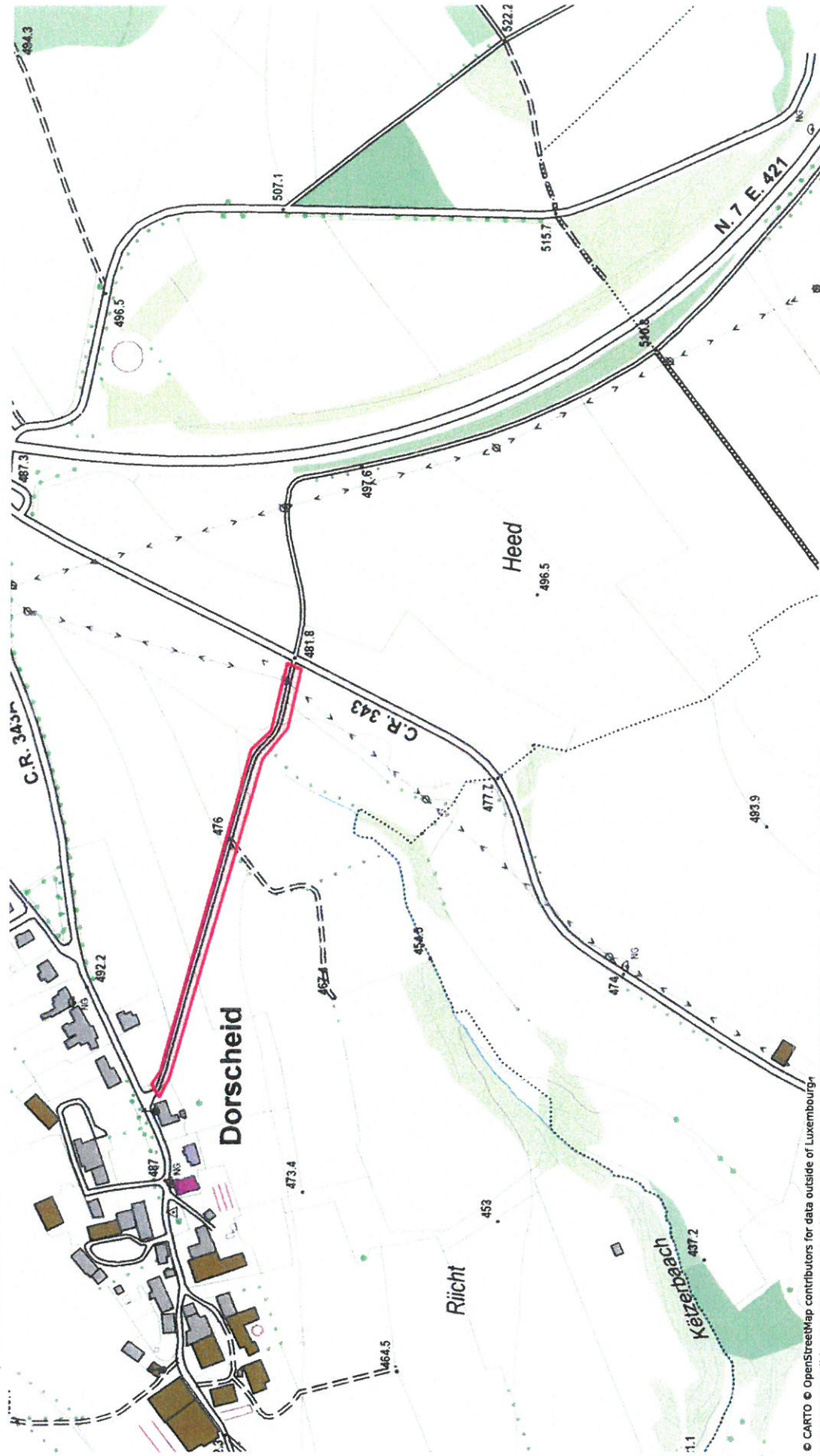


LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration du cadastre
et de la topographie

ROUTE BARRE

map.geoportail.lu

Le géoportail national du Grand-Duché de Luxembourg



© CARTO © OpenStreetMap contributors for data outside of Luxembourg.
www.geoportail.lu est un portail d'accès aux informations géolocalisées, données et services qui sont mis à disposition par les administrations publiques luxembourgeoises. Responsabilité: Malgré la grande attention qu'elles portent à la justesse des informations diffusées sur ce site, les autorités ne peuvent engager aucune responsabilité quant à la fidélité, à l'exactitude, à l'actualité, à la fiabilité et à l'intégralité de ces informations. Information dépourvue de foi publique.
Droits d'auteur: Administration du Cadastre et de la Topographie. <http://g-o.lu/copyright>

Echelle approximative 1:5000



<http://g-o.lu/3/KZKY>

